

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *



ANNÉE 2010

1^{er} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du jeudi 25 mars 2010

L'an deux mille dix, le jeudi 25 mars, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWE, LAGARDE, LEQUES, LIGEARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, PASCO, ROBINEAU, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, FROGIER, LASNIER, LAZARE, LEROUX, MARTIN, MICHEL, NATUREL, PABOUTY, REGENT, SALIGA, SAM, SONG, VENDEGOU, VITTORI et WAMYTAN.

Étaient absents excusés : M^{mes} LAOUUEVA, SANMOHAMAT et SIO-LAGADEC, ainsi que MM. GAY et MULIAKAAKA.

Procurations de :

M. GAY	à	M. FROGIER ;
M ^{me} LAOUUEVA	à	M ^{me} MOINDOU ;
M. MULIAKAAKA	à	M ^{me} DALY ;
M ^{me} SANMOHAMAT	à	M. BRIAL ;
M ^{me} SIO-LAGADEC	à	M ^{me} IEKAWE.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, secrétaire général, ainsi que par :

M. GARCIA, secrétaire général adjoint ;
M. SIMONET, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
Mme MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. OBLED, directeur de l'environnement (DENV) ;

M. THUPAKO, délégué au logement (DL) ;
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mme TRAN, chef du service juridique (DJA).

* * *

La séance a débuté à 11 heures, par une déclaration d'orientation des actions prioritaires de la province prononcée par Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud.

La reprise des travaux de l'assemblée de province s'est, ensuite, effectuée à 14 heures, par l'examen des observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de la politique de l'habitat social de la province Sud, à partir de 2004.

* * *

Rapport n°148-2010/APS : Projets de délibération :

- accordant la garantie d'emprunt de la province Sud aux contrats de prêts passés par le Fonds Calédonien de l'Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réalisation de l'opération « Pidotéré » de 86 logements ;
- accordant la garantie d'emprunt de la province Sud aux contrats de prêts passés par le Fonds Calédonien de l'Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réalisation de l'opération « Moné » de 70 logements ;
- accordant la garantie d'emprunt de la province Sud aux contrats de prêts passés par le Fonds Calédonien de l'Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réalisation de l'opération « Païvana » de 85 logements.

La province Sud propose d'accorder sa garantie pour le remboursement de trois emprunts avec préfinancement, pour un montant total de deux milliards cent trente six millions six cent quarante trois mille soixante dix-neuf (2 136 643 079) francs que le fonds social de l'habitat (FSH) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces prêts sont destinés à financer la réalisation de trois opérations sur la commune de Dumbéa, l'opération « Pidotéré » de 86 logements aidés, l'opération « Moné » de 70 logements aidés et l'opération « Païvana » de 85 logements aidés.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°231-2010/APS : Projet de délibération accordant la garantie d'emprunt de la province Sud à un emprunt souscrit par la SECAL auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque.

La province Sud propose d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 528 millions de francs, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 660 millions de francs, que la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) se propose de contracter auprès de la société générale calédonienne de banque. Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'un groupe scolaire, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur mer, opération d'initiative provinciale, dont la SECAL est le concessionnaire.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°113-2010/APS : Projet de délibération portant mise en élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino.

Afin de préserver l'identité rurale et touristique de la commune de Farino, et d'en maîtriser le développement, Madame le maire a manifesté la volonté de disposer d'un plan d'urbanisme directeur (PUD). Dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme, il lui appartient de mettre en œuvre la procédure d'élaboration du PUD de la commune.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°370-2010/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n°22-2003/APS du 18 juillet 2003 relative à la révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

Le plan d'urbanisme directeur de la commune de Nouméa fait l'objet depuis 2003 d'une procédure de mise en révision. Suite à la dissolution de l'agence d'urbanisme et d'aménagement (AD'UA) de la province Sud, la commune a poursuivi sa révision en menant directement les études correspondantes. Il est, donc proposé une modification de l'article 2 de la délibération n°22-2003/APS du 18 juillet 2003 relative à la révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa, pour autoriser la commune à mener ses études et pour changer la composition du comité d'études.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°145-2010/APS : Projet de délibération portant création d'aires de gestion durable des ressources à Borendy, commune de Thio : l'aire de gestion durable des ressources de la baie de port Bouquet et l'aire de gestion durable des ressources de l'ilot Moindé-Ouémie.

A la demande des coutumiers et des pêcheurs du district de Borendy, il est proposé la création de deux aires protégées dans leur zone d'usage, l'aire de gestion durable des ressources de la baie de port Bouquet et l'aire de gestion durable des ressources de l'ilot Moindé-Ouémie, ceci afin de préserver durablement certaines ressources halieutiques ainsi que la biodiversité au sens large.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°397-2010/APS : Projet de délibération portant modification du code de l'environnement.

Le projet de délibération proposé prévoit diverses modifications du code de l'environnement de la province Sud, rendues nécessaires afin de prendre en compte, d'une part, les ajustements résultant de son application et, d'autre part, les situations qui n'ont pu être appréhendées au moment de la codification.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°396-2010/APS : Projet de délibération relative à la production des études et notices d'impact dans des zones d'aménagement concerté.

L'objectif du projet de texte proposé est de supprimer la double obligation de production d'études d'impact dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) identifiée après l'adoption du code de l'environnement de la province Sud, tout en fixant à six ans un délai de validité des études existantes, en vue de s'assurer de leur pertinence.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°130-2010/APS : Projet de délibération relative à la cession des animaux du parc forestier et à l'habilitation du Bureau de l'assemblée à fixer les tarifs et le règlement intérieur du parc.

Le projet de délibération proposé vise à interdire toute vente d'animaux par le parc zoologique et forestier et, par conséquent, à abroger la délibération modifiée n°16-2005/APS du 26 mai 2005 qui fixe une liste d'animaux parmi lesquels figurent des oiseaux exotiques présentant un fort potentiel d'invasion s'ils venaient à se trouver dans le milieu naturel.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°134-2010/APS : Projets de délibération :

- relative à l'adhésion de la province Sud (parc zoologique et forestier) à l'*International Species Information System (ISIS)* ;
- relative à l'adhésion de la province Sud (parc zoologique et forestier) à l'*Australasian Regional Association of Zoo Parks and Aquaria (ARAZPA)* ;
- relative à l'adhésion de la province Sud (parc zoologique et forestier) à la *Société Nationale Des Parcs Zoologiques (SNDPZ)*.

Le parc zoologique et forestier Michel Corbasson s'efforce de moderniser son fonctionnement et d'acquiescer un niveau de professionnalisme qui correspond aux standards internationaux. L'adhésion de la province Sud à l'International Species Information System (ISIS), l'Australasian Regional Association of Zoo Parks and Aquaria (ARAZPA), la Société Nationale Des Parcs Zoologiques (SNDPZ) répond à cette volonté en permettant au parc zoologique d'accéder aux réseaux professionnels indispensables au bon accomplissement de ses activités.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Désignation des organismes appelés à désigner des représentants au conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Organisations professionnelles d'Employeurs:

- Fédération patronale de Nouvelle-Calédonie (MEDEF),
- Fédération des petites et moyennes entreprises (FPME),
- Syndicat des Industries de la Mine (SIM),
- Ordre des géomètres,
- Syndicat des commerçants négociants.

Organisations Syndicales de Salariés :

- Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC),
- Union Territoriale de la Confédération Française de l'Encadrement (UT – CFE – CGC),
- Fédération des Syndicats des Fonctionnaires, Agents et Ouvriers de la Fonction Publique (FSFAOFP),
- Union Territoriale Force Ouvrière (UTFO),
- Confédération Générale des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (COGETRA NC).

Associations :

- Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS),
- Amitiés antillaises,
- Avenir et solidarité indonésienne,
- Association Marguerite,
- Association jeunesse wallisienne et futunienne en Nouvelle-Calédonie,
- Fondation des pionniers de Nouvelle-Calédonie.

- **Adopté** à l'unanimité –

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs :

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Farino :

Désignation de **Mesdames Corine DAVID, Alexandra PASCO et Corinne VOISIN.**

- **Adopté** à l'unanimité –

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Nouméa :

Désignation de **Mesdames Sonia LAGARDE, Isabelle OHLEN et de monsieur Georges NATUREL.**

- **Adopté** à l'unanimité –

Au Comité consultatif des investissements (CAFI) :

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace **monsieur Pierre BRETEGNIER.**

- **Adopté** à l'unanimité –

Au conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail

et de prévoyance des travailleurs de la NC (CAFAT) :

Renouvellement du mandat de **madame pascale DONIGUIAN-PANCHOU.**

- **Adopté** à l'unanimité –

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société Calédonienne de Transports aériens

AIR CALEDONIE « AIRCAL » :

Monsieur Pierre BRETEGNIER remplace **monsieur Gil BRIAL**.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

La séance a été levée à 15 heures 30.

Le Président

Pierre FROGIER